

PROTOCOLE SANITAIRE POUR LA REPRISE DES MATCHS OFFICIELS AU FCLJ

pour les catégories SENIORS, VÉTÉRANS, LOISIRS et du Groupement

PREAMBULE : l'application de ce protocole repose bien évidemment sur le respect des <u>gestes</u> <u>barrières</u> que chacun se doit d'adopter pour se protéger et empêcher la propagation du virus dans son activité footballistique comme dans sa vie quotidienne.

- 1 Le port du masque est **OBLIGATOIRE** dans l'enceinte du stade des Garennes pour toute personne à partir de 11 ans. Il est fortement RECOMMANDE aux abords du stade de Blaison.
- 2 Pendant l'échauffement d'avant match, les joueurs sont dispensés du port du masque.
- 3 Pendant le Match, sont dispensés du port du masque les joueurs, les arbitres et l'entraineur principal. Pour les autres dirigeants et les remplaçants, le port du masque est OBLIGATOIRE.
- 4 Du gel hydroalcoolique est mis à disposition par le club pour le lavage des mains.
- 5 L'accès aux vestiaires est soumis aux conditions suivantes :

Stade de Juigné – Nouveaux vestiaires :

Accès autorisé mais limité à 8 personnes maximum en simultané

Accès aux douches limité à 4 personnes maximum en simultané

Stade de Juigné – Anciens vestiaires :

Accès autorisé mais limité à 7 personnes maximum en simultané

Stade de Blaison:

Accès autorisé mais limité à 6 personnes maximum en simultané

Accès aux douches limité à 3 personnes maximum en simultané

Avant et après occupation de la salle, la pièce est aérée pendant 10 minutes. Les interrupteurs électriques, les poignées de portes, les portants et bancs ainsi que les boutons des douches seront systématiquement désinfectés avant de quitter la salle.

6 Joueurs et entraîneurs viennent avec leur propre gourde d'eau nominative.

7 Toute personne présentant des symptômes pouvant évoquer la COVID 19 (voir « questionnaire COVID19 » ci-joint) s'engage à ne pas se présenter et à prévenir ses entraîneurs

 Seniors
 Florian Bertrand: 06 64 36 02 85

 Loisirs
 Eddy Davy: 06 03 83 34 31

 Vétérans
 Jean François Chollet: 07 82 14 47 02

 Groupement
 Maxime Gallard: 06.37.63.18.31

8 L'accès à la buvette du stade des Garennes est autorisé aux conditions suivantes : Respecter le sens de circulation et la distanciation/ Consommer à l'extérieur ou assis dans le Club House en respectant une distanciation de 2 mètres

9 Au stade des garennes, le vin d'honneur est servi dans un espace dédié différent du club house (extérieur ou anciens locaux)

10 En cas de non-respect de ces consignes, le responsable présent du club pourra interdire à toute personne d'assister ou de participer au match.

MERCI A TOUS DE VOTRE COMPRÉHENSION DANS CE CONTEXTE PARTICULIER

Hugues CESBRON, Président et Réfèrent COVID, 06 45 68 90 64

David HAMELIN, Vice-Président et Coordinateur Opérationnel COVID 06 89 73 34 36